

Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 27 mai 2021

Le 27 mai de l'an deux mille vingt-et-un, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de La Ferté-Loupière, se sont réunis au foyer communal, sur convocation en date du 21 mai 2021 qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conseillers présents : Séverine CARRON-FERMIER, Catherine CHEVALIER, Nicole LECOMTE-LAPEYRE, Mathieu LECHEVIN, Julien LEMURE, Geneviève MANTELET, Guillaume MARTENS, Aurélie RAVEUX, Pierre RIGAULT, Benjamin RIGOLAGE, Hélène SIGOGNEAU.

Conseillers excusés : Simon BECK, Bernard GAUGUIN.

Conseillers absents : Olivier RAVISE.

Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L2121-10, L2121-11, L2121-14, L2121-17, L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à l'article L2121-15 du code précité, pour la présente session le conseil choisit pour secrétaire de séance : **Aurélie Raveux** qui fait l'appel nominal.

La séance est ouverte à 20h40 par le Maire, Madame Catherine CHEVALIER.

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la séance précédente ;
- Délibération modificative de la DETR Boucherie ;
- Délibération modificative pour l'emprunt auprès de la Banque Populaire ;
- Loyers Grill Saint Germain ;
- Achat du logiciel pour la tenue du cimetière.
- Questions diverses.

Les membres présents, après avoir pris connaissance du compte-rendu de la séance du 29 avril 2021 procèdent à la signature du registre des délibérations.

Délibération modificative de la DETR Boucherie

Demande de subvention DETR 2021 auprès de l'Etat : Achat des murs de la boucherie et réhabilitation des locaux de ladite boucherie.

Le service de la Préfecture demande de reprendre la délibération et notamment le plan de financement et d'y adjoindre l'étude financière présentée aux membres du conseil municipal.

- Coût total : 185 127€
- Demande de subvention 60% : 92 476€
- Emprunt : 61 651€
- Fonds privés : 31 000€

Après présentation du projet de rachat de la boucherie et du projet de réhabilitation de la boucherie afin de permettre sa réouverture prochaine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de rachat de la boucherie ;
- **ADOpte** le plan de financement présenté ci-dessus ;

- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter la demande de subvention DETR auprès de l'Etat ;
- **CHARGE** Madame le Maire de toutes les demandes pour la bonne réalisation du projet.

Délibération modificative pour l'emprunt auprès de la Banque Populaire

Délibération pour la réalisation d'un emprunt concernant l'achat des biens de la boucherie et de la boulangerie.

A la demande de l'organisme de prêt Banque Populaire qui a été choisi par le conseil municipal le 29 avril 2021 nous précisons les conditions de cet emprunt.

- Montant du prêt : 200 000 €
- Durée d'amortissement : 15 ans
- Taux d'intérêt actuariel : 0,60%
- Montant des frais de dossier : 300€
- Périodicité : annuelle
- Montant de l'échéance : 13 982.27€

À la suite de ces précisions, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat.

Loyers Grill Saint Germain

VU délibération du conseil municipal 2021/007 en date du 21 janvier 2021 de suspendre les loyers du Grill Saint Germain d'octobre 2020 jusqu'à la fin des restrictions ;
Le Grill Saint Germain rouvrira ses portes le 9 juin, fin des restrictions émises par l'Etat.

Madame le Maire propose à l'ensemble des conseillers leur accord pour maintenir cette suspension jusqu'à fin août afin de laisser au gérant du Grill, le temps de retrouver un chiffre d'affaire cohérent.
A compter du 1^{er} juin 2021, un bail précaire sera signé avec le Grill Saint Germain jusqu'à fin mai 2022, de ce fait le prix du loyer doit être revu.

Madame le Maire propose aux conseillers, le prix de 450 euros H.T par mois.

Des travaux ont déjà été réalisés, d'autres sont en cours, remplacement du chauffe-eau, remplacement du moyen de chauffage doit être revu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame le Maire à prendre en charge les loyers jusqu'à fin août 2021,
- **ACCEPTE** la proposition du loyer à 450€ H.T par mois,
- **AUTORISE** Madame le Maire à entamer les démarches auprès de différentes entreprises et sociétés pour le remplacement du chauffe-eau et remplacement du moyen de chauffage et de signer les devis éventuels.

Achat du logiciel pour la tenue du cimetière

Madame explique à l'ensemble du conseil municipal, qu'afin d'avoir une tenue correcte des informations correspondantes au cimetière, le suivi des dossiers familles, des concessions, il convient de prendre un logiciel nous permettant de réunir toutes les informations.

Le secrétariat a suivi une formation avec le prestataire logicim, après démonstration du logiciel, création d'un espace pour manipuler le logiciel dans son ensemble, le commercial nous a établi un devis pour 3ans pour un montant de 3690€ H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le devis avec la société Logicim.

Questions diverses

- Proposition d'achat des murs du logement au 1 rue du Château : Madame le Maire informe les conseillers avoir reçu une proposition du locataire actuel pour racheter le logement communal. A l'heure actuelle, cette proposition ne peut être acceptée, la commune préfère garder l'ensemble de ses logements.

La séance est levée à 21h30.

MEMBRES PRESENTS	SIGNATURES
Séverine CARRON-FERMIER	
Catherine CHEVALIER	
Mathieu LECHEVIN	
Nicole LECOMTE-LAPEYRE	
Julien LEMURE	
Geneviève MANTELET	
Guillaume MARTENS	
Aurélie RAVEUX	
Pierre RIGAULT	
Benjamin RIGOLAGE	
Hélène SIGOGNEAU	